

COMMUNE DE CHÂTEAUNEUF-DU-PAPE

DEPARTEMENT
DE VAUCLUSE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

Arrondissement
D'AVIGNON

SEANCE DU DEUX FEVRIER DEUX MILLE NEUF

L'An deux mille neuf, et le **deux à vingt et une heures**, le **CONSEIL MUNICIPAL** de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle ordinaire de ses séances en session ordinaire du mois de **FEVRIER**.

Sous la présidence de **Monsieur Jean-Pierre BOISSON, Maire**.

Etaient présents : Monsieur Michel LABERTRANDE, Madame Isabelle LAGET, Monsieur Pierre REVOLTIER, Madame Jeannette SABON, Monsieur Robert SOUMILLE, Adjoints.

Monsieur Frédéric NICOLET, Monsieur Salvador TENZA, Monsieur Paul JEUNE, Monsieur Serge GRADASSI, Monsieur Gérard MISTRAL, Monsieur Gérard FREGONI, Monsieur Pierre RIGAUD, Madame Laurence FLORIANI, Madame Sylvie LELONG, Monsieur Robert FERRER, Madame Nicole TUDELLA, Conseillers Municipaux.

Excusées : Madame Nathalie CHARVIN (procuration à Monsieur BOISSON) et Madame Maria IACONIS (procuration à Monsieur LABERTRANDE).

Secrétaire de séance : Monsieur Serge GRADASSI.

Convocation et affichage du : 28 janvier 2009.

Nombre de membres : 19 **En exercice** : 19 **Présents** : 17 **Votants** : 19

Le procès-verbal de la séance du 15 décembre est lu et adopté à l'unanimité.

1. ETAT DES RESTES A REALISER 2008

Rapporteur : Monsieur Jean Pierre BOISSON

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'Etat des Restes à Réaliser tels qu'ils ont été arrêtés au 31 décembre 2008 selon le tableau suivant :

Article	opérations	RAR
D/202	➤ Etudes, révision documents urbanisme	30 600,00 €
D/2111	➤ Achat Terrains	170 000,00 €
D/2315	➤ Immobilisation en cours	885 785,00 €
R/1323	➤ Département - Subventions	92 300,00 €
R 1328	➤ Autres - Subventions	141 898,00€
R/1641	➤ Emprunts	878 822,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à engager, liquider, mandater les dépenses d'investissement et encaisser les recettes d'investissement selon les restes à réaliser ci-dessus arrêtés.

2. ENGAGEMENT, LIQUIDATION ET MANDATEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DANS L'ATTENTE DE L'ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2009

Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre BOISSON

Monsieur le Maire, rappelle aux membres de l'Assemblée qu'en application de l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses nouvelles d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent. Les crédits afférents au remboursement du capital de la dette ne sont pas concernés par cette disposition.

La délibération doit préciser le montant et l'affectation des crédits.

Considérant qu'il y a lieu de faire application de cette procédure, il propose au Conseil Municipal de délibérer en ce sens pour le budget de la commune, selon le tableau ci dessous :

	CREDITS OUVERTS EN 2008	APPLICATION DE LA LIMITE DU 1/4
Chapitre 20	61 754,00	15 438,50
Chapitre 204	12 814,00	3 203,50
Chapitre 21	382 600,00	92 650,00
Chapitre 23	1 190 712,92	297 678,23

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

ADOPTE la présente délibération,

AUTORISE Monsieur le Maire, en application de l'article 1.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales à engager, liquider et mandater les dépenses nouvelles d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts en 2008 et que l'affectation des crédits budgétaires est donnée dans le tableau ci-dessus présenté à l'Assemblée.

**3. INDEMNITE DE CONSEIL ALLOUEE AUX COMPTABLES DU TRESOR
CHARGES DES FONCTIONS DE RECEVEURS DES COMMUNES ET
ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX**

Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre BOISSON

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'en application des dispositions de l'article 97 de la loi n°82-213 en date du 2 mars 1982 et du décret n°82-979 du 19 novembre 1982, un arrêté en date du 1^{er} décembre 1983 a précisé les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux Comptables du Trésor chargés des fonctions de Receveurs des Communes et Etablissements Publics Locaux.

Conformément à l'article 3 de l'arrêté précité, une nouvelle délibération doit être prise lors du renouvellement du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

ADOPTE la présente délibération,

ATTRIBUE l'indemnité de conseil à Madame Christiane BOIS, Comptable du Trésor.

**4. RENOUELEMENT DE LA CONVENTION D'OUVERTURE DE CREDIT
AUPRES DE DEXIA CLF BANQUE**

Rapporteur : Monsieur Serge GRADASSI

Pour le financement des besoins ponctuels de trésorerie il est nécessaire pour la Commune de Châteauneuf-du-Pape de contracter auprès de Dexia CLF Banque une ouverture de crédit d'un montant maximum de **280 000,00 EUR** dans les conditions suivantes :

Montant : **280 000,00 EUR**

Durée : **12 mois**

Index des tirages :

EONIA – Taux d'intérêts : index + marge de **180** points de base

Périodicité de facturation des intérêts : **Trimestrielle**

Commission d'engagement : **280,00 EUR**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat d'ouverture de crédit avec Dexia CLF Banque aux conditions indiquées ci-dessus, et à procéder sans autre délibération aux demandes de versement des fonds et aux remboursements des sommes dues, dans les conditions prévues par le contrat d'ouverture de crédit de Dexia CLF Banque.

5. AUGMENTATION DES TARIFS MUNICIPAUX 2009

Rapporteur : Monsieur Michel LABERTRANDE

Monsieur le Premier Adjoint propose au Conseil Municipal de réviser les différents tarifs communaux qui seront applicables au **1^{er} mars 2009.**

LOGEMENTS DE FONCTION

	2007	2008	2009
F1	142,00 €	145,00 €	148,00 €
F2	181,00 €	184,00 €	187,00 €
F3	216,00 €	220,00 €	224,00 €
F4	273,00 €	278,00 €	282,00 €

PHOTOCOPIE

	2007	2008	2009
1 photocopie A4 noir et blanc	0,50 €	0,50 €	0,50 €
1 photocopie A4 couleur	1,00 €	1,00 €	1,10 €
1 photocopie A3 noir et blanc	1,00 €	1,00 €	1,10 €
1 photocopie A3 couleur	2,00 €	2,00 €	2,10 €

SALLES COMMUNALES

	2007	2008	2009
SALLE DUFAYS			
Grande et petite salle châteauneuvois			
	€	€	€
1 ^{er} jour	971	990	1 015
2 ^{ème} jour	598	610	625
3 ^{ème} jour	296	302	310
SALLE DUFAYS			
Grande et petite salle extérieurs			
1 ^{er} jour	1 451	1 480	1 517
2 ^{ème} jour	746	761	780
3 ^{ème} jour	366	373	382
SALLE DUFAYS			
Grande salle			
châteauneuvois (1 jour)	715	729	747
extérieurs (1 jour)	1 186	1 210	1 240
SALLE DUFAYS			
Petite salle			
Petite salle (châteauneuvois)	266	271	278
Petite salle (extérieurs)	317	323	331
NETTOYAGE			
Nettoyage seul (petite salle)	110	112	115
Nettoyage seul (grande salle)	230	235	241
Salle Dufays – professionnels forfait / week- end	2 044	2 085	2 137
CELLIER DES PAPES			
Extérieurs	920	938	961
Châteauneuvois	511	521	534
Nettoyage seul	109	111	114
CHAPELLE ST THEODORIC			
Tarif à la semaine (maxi 15 jours)	109	111	114
Nettoyage seul	54	55	56
AUTRES TARIFS			
Podium	200	204	209
Chèque de caution	762	778	797

DROITS DE PLACE

	2007	2008	2009
TARIF STATIONNEMENT			
Carte horodateur			5,00 €
20 minutes de stationnement	0.20 €	0.20 €	0.30 €
40 minutes	0.40 €	0.40 €	0.60 €
1 h 00	0.60 €	0.60 €	0.90 €
1 h 20	0.80 €	0.80 €	1.20 €
1 h 40	1.00 €	1.00 €	1.50 €
2 h 00	1.20 €	1.20 €	1.80 €
Marché du vendredi le ml	0,92 €	0,95 €	0,95 €
Terrasses café-restaurant le m ² /an	19,80 €	20,00 €	20,50 €
Forains (autre que fête votive et marché artisanal)		6,70 €	7,00 €
Fête votive le ml - forains	6,50 €	6,70 €	6,70 €
Marché artisanal le ml	6,50 €	6,70 €	6,50 €
Marché Véraison le ml	20,00 €	22,00 €	22,00 €
Stand restauration alimentaire Véraison le m ²	45,00 €	45,00 €	46,00 €

PISCINE

	2007	2008	2009
Entrée adulte châteauneuvois	3,35 €	3,40 €	3,50 €
Entrée adulte extérieur	5,10 €	5,20 €	5,30 €
Abonnement adulte châteauneuvois	22,00 €	22,40 €	22,50 €
Abonnement adulte extérieur	35,70 €	36,40 €	37,00 €
Entrée enfant – de 12 ans	2,00 €	2,00 €	2,00 €
Abonnement enfant châteauneuvois	13,50 €	13,70 €	13,70 €
Abonnement enfant extérieur	18,30 €	18,60 €	18,80 €
Abonnement pour les centres de loisirs	13,50 €	13,70 €	13,70 €

FETES

	2007	2008	2009
<u>A - REPAS ST MARC</u>			
Lendemain St Marc Adulte	10,00 €	10,00 €	12,00 €
Lendemain St Marc Enfant	5,00 €	5,00 €	8,00 €
<u>B - REPAS FETE VOTIVE</u>			
Fête Votive Adulte	10,00 €	10,00 €	10,00 €
Fête Votive Enfant	5,00 €	5,00 €	5,00 €
<u>C - VERAISON</u>			
<u>I PARTICIPATION ENTREPRISES</u>			-
PACK PORTES-VERRES	5 000 €	5 000,00 €	5 000,00 €
PACK AIRE DE REPOS	3 000 €	3 000,00 €	3 000,00 €
PACKS VIP 3		3 000,00 €	3 000,00 €
PACKS VIP 2	2 000 €	2 200,00 €	2 200,00 €
PACKS VIP 1	1 000 €	1 100,00 €	1 100,00 €
<u>II PUBLICITE</u>			
DEPLIANT 1		350,00 €	350,00 €
DEPLIANT 1/2	250,00 €	270,00 €	270,00 €
DEPLIANT 1/3	200,00 €	220,00 €	220,00 €
DEPLIANT 1/6	150,00 €	160,00 €	160,00 €
COULEUR	50,00 €	50,00 €	50,00 €
<u>III VILLAGE VIGNERON</u>			
STAND hors appellation	150 €	160,00 €	160,00 €
STAND appellation		150,00 e	150,00 e
<u>IV REPAS INAUGURAL</u>			
REPAS	48 €	48,00 €	48,00 e
<u>V VERRE DE LA VERAISON</u>			
PACK 6 VERRES		19,00 €	19,00 €
VERRE	3,50 €	3,50 €	3,50 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

ADOpte les tarifs proposés à compter du **1^{er} mars 2009**,

DIT que ces tarifs sont établis jusqu'à ce qu'une nouvelle délibération vienne les modifier.

6. TARIF RESTAURANT SCOLAIRE A COMPTEUR DU 1^{ER} MARS 2009

Rapporteur : Madame Laurence FLORIANI

Comme chaque année le Conseil Municipal doit délibérer afin de fixer le prix du repas de la restauration scolaire pour les élèves de l'enseignement public.

Madame le Rapporteur propose d'appliquer le taux d'augmentation pour l'année 2009 à 2 %. Le tarif du repas pour les enfants sera donc fixé à 2,50 € à compter du 1^{er} mars 2009 au lieu de 2,45 € pour 2008, le tarif adulte sera porté à 5,00 € au lieu de 4,90 € en 2008.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

ADOpte le tarif du repas de la restauration scolaire pour les élèves de l'enseignement public à **2,50 €** et le tarif du repas servi aux adultes à **5,00 €** à compter du **1^{er} mars 2009**.

7. REMBOURSEMENT DES FRAIS DE MISSION DE CERTAINS ELUS AU 91^{EME} CONGRES DES MAIRES DES 25-26-27 NOVEMBRE 2008

Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre BOISSON

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que cinq élus, se sont rendus à PARIS afin de participer au 91^{ème} Congrès des Maires les 25, 26 et 27 novembre 2008.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la prise en charge des frais de transport des élus suivants :

- Michel LABERTRANDE 124 €
- Jeannette SABON 124 €
- Robert SOUMILLE 124 €
- Gérard MISTRAL 97,80 €
- Nicole TUDELLA 124 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

ACCEPTe la prise en charge des frais de transport comme mentionnés ci-dessus,

DIT que les crédits figurent à l'article 6256 du Budget.

8. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS – CREATION DE POSTES EN VUE DE RENFORCER LES SERVICES MUNICIPAUX DE FAÇON PONCTUELLE OU SAISONNIERE

Rapporteur : Monsieur Michel LABERTRANDE

Monsieur le Rapporteur rappelle aux membres de l'assemblée qu'il est nécessaire de renforcer les différents services municipaux notamment pendant la période des congés d'été et lors de surcroît exceptionnel de travail dans le courant de l'année.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

DECIDE la création des postes saisonniers occupés par des agents non titulaires et de façon ponctuelle pour l'année 2009 soit :

- 1 éducateur APS 1^{ère} classe non titulaire (chef de bassin), IB 463 - IM 405
- 2 éducateurs APS 2^{ème} classe non titulaires, IB 382 - IM 352
- 1 opérateur non titulaire saisonnier titulaire du BNSSA, IB 323 – IM 386
- 3 adjoints administratifs de 2^{ème} classe non titulaires, IB 297 - IM 290
- 10 adjoints techniques de 2^{ème} classe non titulaires, IB 297 - IM 290
- 2 adjoints d'animation de 2^{ème} classe non titulaire IB 297 - IM 290

PROCEDE à la modification du tableau des effectifs comme indiqué ci-dessus,

DIT que les crédits concernant ces recrutements seront prévus au budget primitif,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ces créations de postes.

9. CONVENTION 2009 DE FORMATION DU PERSONNEL DE LA CRECHE AVEC L'ASSOCIATION REGIONALE DE RECHERCHE ET DE FORMATION POUR LA PETITE ENFANCE – LOU PICHOUNET (ARRFPE)

Rapporteur : Madame Laurence FLORIANI

Il est rappelé au Conseil Municipal que l'association citée en objet peut dispenser auprès du personnel de la crèche plusieurs actions de formation.

Au terme d'une nouvelle année d'intervention, le bilan des actions réalisées avec la psychologue s'avère très positif, tant pour le personnel de la crèche que pour le travail effectué auprès des enfants.

C'est ainsi que Madame la Directrice de la crèche municipale « Les Petits Bouchons » propose la reconduction des interventions et par conséquent, que soient organisées pour l'année 2009, 4h de formation mensuelle sur 9 mois auprès du personnel, soit 36 heures de formation. La convention de formation de février à décembre 2009 (2 mois sans intervention) au travers de L'ARRFPE, 46 bd Capdevilla 84000 Avignon, sur la base de 36 heures, est évaluée à 55 euros de l'heure soit un coût total de 1980 euros et ce à compter de février 2009.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

APPROUVE la convention de formation,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de formation en intra,

DIT que les crédits sont ouverts au budget communal 2009.

10. VERAISON 2009 : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE : CONSEIL REGIONAL, CONSEIL GENERAL, CCPRO ET DRAC

Rapporteur : Madame Sylvie LELONG

Madame le Rapporteur rappelle aux membres de l'assemblée que la Fête de la Véraison célèbrera ses 25 ans cette année. Depuis 2004, elle s'est efforcée de promouvoir le patrimoine local et la culture médiévale. Pour cela, les organisateurs ont dû faire preuve d'imagination et de renouveau en se souciant de conserver les valeurs qui font sa renommée : création du camp médiéval à la salle Dufays, création du 1^{er} festival de musique médiévale, création d'un deuxième camp médiéval à la Place de la Bascule, création d'un séminaire découverte des vins de Châteauneuf-du-Pape. En 2008, l'accent a été porté sur la clôture de la fête par la création d'un défilé au flambeau et à un spectacle au stade.

En 2009, fort de ces expériences, la commission municipale des fêtes a élaboré un programme de qualité dans cette continuité de recherche de renouveau :

- Création d'une nouvelle charte pour le verre de dégustation afin de garantir son unicité.
- Développement du spectacle de clôture.
- Création d'une animation le vendredi alliant gastronomie et vins.

Madame le Rapporteur rappelle au conseil municipal que chaque année la fête se développe tout en conservant son accès gratuit à tous les spectacles et animations.

Ainsi afin de renouveler une nouvelle fois le défi, où 30 000 personnes sont attendues, la commission des fêtes, par le développement de la thématique culturelle de la fête souhaite solliciter les aides financières auprès des commissions agricole et culturelle du Conseil Général, la commission agricole du Conseil Régional mais aussi, la Direction Régionale des Affaires Culturelles et la Communauté des Communes des Pays de Rhône et Ouvèze.

Le budget prévisionnel de l'édition 2009 est arrêté à la somme de 215.000,00 €.

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
TECHNIQUE SECURITE	60 000.00 €	DROITS DE PLACES VERRES ET PUBLICITES	93 000.00 €
PUBLICITE IMPRESSION	24 000.00 €		
PRESTATIONS EXTERIEURES	27 000.00 €	SUBVENTION CR	12 000.00 €
ANIMATION AVEC HEBERGEMENT ET RESTAURATION	77 000.00 €	SUBVENTION CG	12 000.00 €
		CCPRO	5 000.00 €
ANIMATION DU FESTIVAL DE MUSIQUE MEDIEVALE	27 000.00 €	SUBVENTION DRAC	10 000.00 €
		PART COMMUNALE	83 000.00 €
TOTAL DEPENSES	215 000.00 €	TOTAL RECETTES	215 00000€

Le bilan financier 2008 de la manifestation est joint en annexe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

SOLLICITE les subventions les plus élevées possibles auprès du Conseil Régional, du Conseil Général, de la DRAC et de la CCPRO.

**11. DEMANDE DE DOTATION GLOBALE D'EQUIPEMENT (DGE) 2009 –
CONSTRUCTION D'UNE CRECHE**

Rapporteur : Madame Isabelle LAGET

Conformément aux dispositions de l'article L.2334-33 du code général des collectivités territoriales, la commune de Châteauneuf du Pape peut être éligible à la DGE.

Au titre des inscriptions 2009, il est proposé au Conseil Municipal de présenter le dossier de construction d'une crèche d'une capacité de 20-25 berceaux.

L'ensemble du projet est décomposé comme suit :

UF		
1 CRECHE		
Espace accueil		51
1.1	Sas	Espace qui devra marquer une séparation entre le hall d'accueil et l'extérieur
1.2	Hall d'accueil	Passage obligé pour se rendre dans l'unité de vie. Prévoir un coin attente (fauteuils ou chaises) pour les parents
1.3	Local poussette	Local aveugle, contigu à l'entrée
1.4	Bureau Directrice	Bureau équipé d'un poste de travail
1.5	Sanitaire du public	Accessible aux PMR
Unité de vie		203
1.6	Espace éveil / activité	Comprend trois zones : zone bibliothèque, zone atelier d'expression manuelle, un espace jeux / activités
1.7	Espace éveil / zone de repas	Coin repas à localiser à l'entrée pour éviter aux chariots de traverser le zone éveil
1.8	Espace sommeil	Chaque espace peut accueillir 12 enfants
1.9	Espace soins	Pour change et toilette des enfants

1.10	Biberonnerie	Pour préparation et nettoyage des biberons	15
1.11	Salle de propreté	Salle équipée de mini WC pour les plus grands	12
1.12	Rangements	Stockage jeux, jouets	6
Locaux du personnel			47
1.13	Vestiaires et sanitaires femmes	Zone équipée de casiers, de douches et de WC	18
1.14	Vestiaires et sanitaires hommes	Zone équipée de casiers, de douches et de WC	18
1.15	Salle de détente du personnel	Salle de repos du personnel, pouvant être équipée d'un évier avec paillasse, d'un micro ondes,...	11
Locaux techniques			32
1.17	Lingerie	Entretien et stockage du linge. Prévoir zone propre et zone sale. Etanchéité entre ces zones	12
1.18	Stockage	Stockage divers matériel	6
1.19	Local ménage	pour matériel entretien	4
1.20	Locaux techniques	pour mémoire, surface intégrée dans le coefficient SHON / SU	10
SOUS-TOTAL CRECHE		333 M²	

Le plan de financement de l'opération est le suivant :

DEPENSES		RECETTES	
VRD / INFRASTRUCTURE / ESPACES VERTS	36 200 € HT	SUBVENTION CAF – CONSTRUCTION DE LA CRECHE	135 000 €
BATIMENTS	682 650 € HT	SUBVENTION CONSEIL GENERAL VAUCLUSE – 1000 PLACES EN CRECHE	26 250 €
HONORAIRES ET IMPREVUS	100 662 € HT	SUBVENTION SOLLICITEE AU TITRE DE LA DGE	80 500 €
		PART COMMUNALE - EMPRUNT	577 762 €
MONTANT HT	819 512 € HT	TOTAL	819 512 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

APPROUVE l'opération telle qu'elle est détaillée ci-dessus,

APPROUVE le plan de financement tel qu'il est exposé,

SOLLICITE les subventions dans le cadre de la DGE relatives aux travaux concernant les bâtiments communaux,

SOLLICITE dérogation afin d'engager les travaux avant la notification de subvention sans préjuger de l'attribution de l'aide,

DECIDE que les travaux débuteront sur l'exercice 2009,

DIT que les crédits sont ouverts au budget à l'article 2313.

12. DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU CNDS - CONSTRUCTION D'UNE SALLE MULTISPORTS

Rapporteur : Madame Isabelle LAGET

Madame le Rapporteur informe le Conseil Municipal qu'il appartient à la municipalité de solliciter les subventions au titre du Centre National pour le Développement du Sport pour la construction d'une salle multisports destinée à la pratique sportive et à la promotion du développement du sport.

Avec 31 associations en activité, le taux d'occupation de cette salle est saturé. Par ailleurs celle-ci ne répond plus aux normes requises par les différentes fédérations sportives, il est donc nécessaire de construire une salle des sports.

Cette nouvelle salle serait implantée à l'Islo St Luc où se trouvent en plus le camping, les tennis, le parcours de santé et plusieurs parcours de randonnée pédestre (sentier écologique & parcours de découverte du patrimoine).

La salle des sports sera une réalisation « clé en main » ne nécessitant pas de lourds travaux de génie civil. Cet équipement sportif sera adapté aux besoins des clubs locaux notamment au travers des structures sportives intercommunales et offrira à la population un lieu de pratiques sportives.

Le coût d'un tel bâtiment est estimé à 637 000 € HT. Il convient de rajouter le chauffage, les raccordements aux divers réseaux, les missions des différents bureaux d'études et contrôles, les imprévus et divers. L'enveloppe globale de l'opération est évaluée à :

1 000 000 € HT se répartissant comme suit :

POSTE DE DEPENSE	MONTANT
INFRASTRUCTURE SURFACE DE JEU	72 000,00
SOL SPORTIF	83 000,00
HALL SPORTIF 618 M ²	230 000,00
CLUB HOUSE 180 M ²	252 000,00
TOTAL DE LA PRESTATION HT	637 000,00 €
CHAUFFAGE	30 000,00
MAITRISE D'ŒUVRE HT - (marché conception/réalisation)	70 000,00
BUREAU DE CONTROLE + BUREAU ETUDES + ETUDE DE SOL HT	40 000,00
AMENAGEMENT ACCES AU SITE/ECLAIRAGE/REVETEMENT SOL/RACCORDEMENTS AUX RESEAUX/PARKING	160 000,00
DIVERS IMPREVUS 10%	63 000,00
TOTAL DES DEPENSES	1 000 000 € HT

Le plan de financement de l'opération est le suivant :

DEPENSES		RECETTES	
PRESTATION + CHAUFFAGE	667 000,00	SUBVENTION CNDS SOLLICITEE	200 000,00 €
ETUDES ET MO	90 000,00	PART COMMUNALE	800 000,00 €
		• Emprunt : 500 000 €	
		• Aliénation d'un terrain : 300 000 €	
AMENAGEMENT EXTERIEUR ACCESSIBILITE	160 000,00		
DIVERS IMPREVUS 10%	63 000,00		
MONTANT HT	1 000 000,00 €	TOTAL	1 000 000,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité par 18 voix pour, 1 abstention (Monsieur Salvador TENZA),

APPROUVE l'opération de construction d'une salle de sport de type « clé en main » à l'Ision St Luc,

APPROUVE le plan de financement tel qu'il est exposé,

SOLLICITE les subventions les plus élevées possibles au titre du CNDS,

DECIDE que les travaux débuteront sur l'exercice 2009 au 2^{ème} semestre,

SOLLICITE dérogation afin d'engager les travaux avant la notification de subvention sans préjuger de l'attribution de l'aide,

DIT que les crédits sont ouverts au budget à l'article 2313.

13. DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER

Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre BOISSON

Afin de savoir si la commune souhaite user de son droit de préemption, Monsieur le Maire fait part des déclarations d'intention d'aliéner suivantes :

N°	Date DPU	Section	n° parcelle	Nature/ lieu-dit	Prix de vente
1	20/12/2008	I	383/384	Le Village	480 000,00 €
2	16/01/2009	I	1018	Le Village	67 500,00 €
3	16/01/2009	I	42	Le Village	210 000,00 €
4	02/02/09	G	547/549	La Cerise	soulte due 5 375,00 €
5	02/02/09	G	544	La Cerise	soulte à recevoir 5 375,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

DECIDE de ne pas faire valoir son droit de préemption.

14. ATTRIBUTION LOT 5 « MENUISERIE-SERRURERIE » DU MARCHE DE REHABILITATION ET D'AGRANDISSEMENT DES VESTIAIRES EXISTANTS DU STADE DE RUGBY -

Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre BOISSON

Suite à l'appel d'offre ouvert relatif au marché cité en objet, du fait de l'absence de candidat, le lot 5 « Menuiserie-Serrurerie », a été déclaré infructueux.

Le conseil municipal a autorisé la passation d'un marché négocié pour ce lot.

Le dossier a été retiré par 5 sociétés dont 2 seulement ont remis une offre :

- SARL DIMNET domiciliée 135, rue Berthy Albrecht, ZI Courtine Ouest III, 84000 AVIGNON.
- PIERRE GREGOIRE domicilié 77, ch Donné du Ratacan, 84300 CAVAILLON.

Le maître d'œuvre du marché, Stéphanie Roux et Stéphan SASIA, a procédé à l'analyse des offres.

SOCIETE	NOTE Valeur Technique	NOTE Prix	NOTE Total	Classement
SARL DIMNET	39/60	38.08/40	77.08/100	2
PIERRE GREGOIRE	49.5/60	40/40	89.5/100	1

Le pouvoir adjudicateur retient l'offre présentée par la société PIERRE GREGOIRE dont le montant est arrêté à la somme de 64.439,00 € pour la tranche ferme et 5.474,00 € pour la tranche conditionnelle, comme étant l'offre économique la meilleure.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

ATTRIBUE le marché à l'entreprise susmentionnée,

AUTORISE Monsieur le Maire à la signature du marché et de toutes les pièces s'y afférents,

DIT que les crédits sont ouverts au budget communal.

15. DEMANDE DE SUBVENTION A LA CAF DE VAUCLUSE AU TITRE DE L'AMENAGEMENT D'UN LOCAL DESTINE A ACCUEILLIR LES ADOLESCENTS 11/12 (entrée au collège) -17 ANS.

Rapporteur : Monsieur Michel LABERTRANDE

Dans le cadre des actions menées en faveur de la jeunesse, la municipalité a souhaité ouvrir un espace dédié aux jeunes de 11-17 ans. A ce titre, une convention a été conclue avec les partenaires qui sont la CAF de Vaucluse, la MSA & la DDJS dans le cadre du contrat Enfance-Jeunesse.

La commission des affaires sociales a proposé de faire aménager l'ancien foyer notamment par :

- l'installation de lignes téléphoniques pour permettre l'accès à Internet,
- des travaux de maçonnerie, électricité, menuiserie, peinture, mise en sécurité du bâtiment (grilles)
- Acquisition de mobilier

Le montant total des travaux est estimé à 23 762,41 € HT → 28 419,84 € TTC

Le montant des achats de mobilier est évalué à 4 003,84 € HT → 4 788,59 € TTC

La CAF peut subventionner cet investissement à hauteur de 50% du montant HT.

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

DEPENSES	MONTANT HT	RECETTES	MONTANT
TRAVAUX	23 762,41 €	SUBVENTION CAF	13 883,12 €
MOBILIER	4 003,84 €	PART COMMUNE	13 883,12 €
TOTAL	27 766,25 €		27 766,25 €

L'ouverture du local est prévue au 1^{er} avril 2009.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

APPROUVE l'opération telle qu'elle est détaillée ci-dessus,

APPROUVE le plan de financement tel qu'il est exposé,

SOLLICITER les subventions auprès de la CAF,

SOLLICITE dérogation afin d'engager les travaux avant la notification de subvention sans préjuger de l'attribution de l'aide,

DIT que les crédits sont ouverts au budget à l'article 2313.